

Interpellation présentée par le député:

M. Alain Charbonnier

Date de dépôt: 13 mai 2004

Interpellation urgente écrite **Evasion et condition de détention de mineurs**

Cette interpellation urgente écrite s'adresse à Mme la Présidente du département de justice, police et sécurité, Mme Micheline Spoerri.

Le 4 mai 2004, les membres de la commission des visiteurs recevaient de la direction du service pénitentiaire le message suivant :

« Le vendredi 30 avril 2004, vers 18 h 30, 4 mineures détenues à la Maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc ont réussi à s'évader après avoir molesté et séquestré la surveillante de service.

Malgré l'intervention rapide des forces de police, les évadées n'ont pas été reprises à l'heure où je vous écris. »

La Maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc est destinée à accueillir des détenues en semi liberté et semi détention. C'est un lieu qui est peu sécurisé de par le statut des détenues. Une seule surveillante est présente la nuit et les week-ends.

Toutefois, il se trouve à Riant-Parc deux cellules destinées à accueillir des détenues mineures.

Le 8 janvier 2004, la commission des visiteurs officiels à effectué une visite à Riant-Parc. Nouveau membre de cette commission, quelle ne fut pas surprise de constater les conditions de détention de ces mineures ! Dans une cellule exiguë doée d'une douche et d'un coin WC,prévue pour 3 détenues, se trouvaient depuis 1 mois, 5 jeunes filles tsiganes (la détention de détenues tsiganes à Riant-Parc est devenue une pratique depuis plusieurs années). Les matelas à même le sol, ces jeunes filles sont détenues dans cette cellule, sans pouvoir en sortir, même pour prendre leurs repas. La promenade impossible dans le grand parc qui n'est pas sécurisé, à lieu sur un balcon de 15 mètres

carrés complètement grillagé. La sécurité est assurée par des surveillantes, les journées en semaine et par une seule les nuits et les week-ends.

Ces conditions de détention ne respectent aucune des normes de détentions internationales et il nous a été clairement indiqué que l'agrandissement de la Clairière ne résoudra pas le manque de place de détention pour les mineurs.

Le 22 janvier 2004, la commission a auditionné Mme la Présidente Micheline Spoerri. Nous avons eu l'occasion de transmettre notre étonnement quant à ces conditions de détention. Mme la Présidente nous a répondu en ces termes : « Je constate que des solutions « bricolées » sont pour le moment en vigueur. La Clairière manque de places. La situation transitoire actuelle s'avère insatisfaisante. La réponse sera donnée par la création d'un établissement concordataire, qui devrait être construit dans le canton de Neuchâtel et qui devait répondre à l'ensemble des problèmes relatifs à la détention, en particulier des jeunes filles. Il s'agit donc de faire en sorte que les choses se passent le moins mal possible. Dans ce cas particulier, il s'agit de jeunes qui, de leurs habitudes de vie, souhaitent être placées dans la même cellule. Ce n'est donc pas une volonté du département ».

A ma connaissance, l'information sur cette évasion a été quasi inexistante à ce jour.

Mes questions sont les suivantes :

- Suite à l'agression de la surveillante et l'évasion des 4 mineures, quelles sont les mesures mises en place à Riant-Parc par le département afin que cela ne puisse pas se reproduire ?
- Est-ce que le département va continuer avec des *solutions bricolées* quant à la détention des mineures ou va-t-il demander les moyens urgents et nécessaires pour résoudre ce problème ?
- Quelle est la pratique d'information et de transparence, concernant le département de justice, police et sécurité, et le service pénitentiaire en particulier ?